



**Syndicat National Force Ouvrière**  
**des Finances Publiques**  
**Section du Calvados**

DDFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex  
[fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr)  
Permanence : 02.31.38.34.61

*Première Organisation Syndicale dans le Calvados*

Caen, le 14 novembre 2017

## Liminaire : CAPL Liste d'aptitude de C en B

Monsieur le Président,

Nous sommes réunis ce jour en CAP locale pour établir la liste d'aptitude de C en B pour l'année 2018.

**Les représentants FO-DGFIP** tiennent à rappeler que seul **FO** défend la liste d'aptitude comme moyen de promotion sociale.

**FO** déplore que le nombre de postulants soit en forte diminution au fur et à mesure que les années avancent.

Faut-il hélas rappeler que tous les promus de C en B par concours interne, concours interne spécial ou liste d'aptitude participent désormais au mouvement général de mutations et que depuis 2013, des candidats d'excellente valeur ont renoncé à se porter candidat, ne voulant pas risquer une mobilité géographique forcée.

En effet, tout est mis en oeuvre pour que les agents renoncent à la liste d'aptitude, qui est pourtant une voie d'accès statutaire. Autant dire que l'administration dissuade elle-même ses agents de postuler et la nette diminution des possibilités offertes par les plans de qualifications successifs n'arrange rien à l'affaire.

**FO** n'aura pas de cesse de porter la revendication du "droit au retour", c'est-à-dire la possibilité d'être maintenu, pour celui qui le souhaite, dans son département d'origine, y compris en surnombre.

Pour **FO**, cette garantie doit être mobilisable par les promus de C en B par concours interne spécial (CIS), concours interne normal (CIN) et liste d'aptitude (LA), quelle que soit la filière d'origine du lauréat.

Le Syndicat **FO-DGFIP** dénonce une volonté de l'administration de réduire le coût salarial en incitant à la diminution des postulants par tous moyens, tout en affichant un taux de satisfaction artificiellement plus élevé.

**FO-DGFIP** reste déterminé et revendique que tous les agents promus de C en B, par concours interne ou liste d'aptitude, aient la possibilité d'être affectés dans leur département d'origine, y compris en surnombre dans les départements fermés.

**FO-DGFIP** revendique le passage pour tous à titre personnel au corps supérieur, ceci dès 4 ans dans le dernier échelon ou dès 56 ans pour les autres.

**Les représentants FO-DGFIP en CAPL n°2 : Bruno GILBERT, Emmanuel GUENON, Isabelle LEMARCHAND,**

**Françoise DIMICOLI, Michèle BAY, Anita BARBE**

**Expert : Frédéric GABRIELLE**

---

**Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !**